

DECRET N°D/98 _____ 157 _____ /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU La Loi Organique N°91/04/CTRN du 23 Décembre 1991 portant composition et fonctionnement du Conseil Economique et Social ;
- VU Le Décret N°97/142/PRG/SGG du 19 Juin 1997 portant nomination des Membres du Conseil Economique et Social ;
- VU Le Décret N°D/97/170/PRG/SGG du 4 Août 1997 portant nomination du Secrétaire Général du CES
- VU Le Décret N°D/97/193/PRG/SGG du 1^{er} Septembre 1997 nommant Deux Membres du Conseil Economique et Social ;

DECRETE

Article 1^{er} : *Monsieur Djibril FOFANA*, Ingénieur Agronome, Président du Bureau de la Coordination Régionale des Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole de la Ville de Conakry, est nommé Membre du Conseil Economique et Social, en qualité de Représentant des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole, en remplacement de Monsieur Ismaël SYLA décédé.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AOÛT 1998


Général Lansana CONTE